

## Conférence EULITA 2026 - L'éthique de la justice

### CONFÉRENCE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 D'EULITA

sous les auspices de l'association AssITIG en collaboration avec le CLA,  
centre linguistique universitaire, Université de Bari Aldo Moro

19 - 20 mars 2026, Bari, Italie



AssITIG

### Compte rendu et représentation CBTI

Bruxelles, le 28 mars 2026

Après Ljubljana l'année dernière, la Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) et sa commission LinguaJuris étaient présentes à Bari ces 19 et 20 mars 2026.

Axée sur l'éthique de la justice, la conférence s'est intéressée de près aux concepts apparentés à la notion d'éthique, rappelant que si le traducteur ou l'interprète en milieu judiciaire porte bel et bien un message, il doit rester conscient des enjeux d'une telle communication et faire preuve de conscience professionnelle. Une conscience qui peut s'éroder avec le temps sous l'effet de la pression des délais et des contraintes du métier, si l'on n'y prend garde.

La conférence a été l'occasion de rappeler le rôle de l'EULITA, qui est de donner une voix collective à une profession trop souvent dans l'ombre, et des universités, qui doivent donner un enseignement allant au-delà de la maîtrise des langues et des techniques, pour cultiver l'esprit et forger la conscience professionnelle.

L'intelligence artificielle (IA) n'aura pas pour autant été absente des débats. Traitée de manière extensive à la conférence de 2025, l'approche adoptée à Bari a notamment consisté à lancer un appel, celui de dépasser son rejet pour la considérer comme un outil aussi important que d'autres, en veillant toutefois à appliquer un principe cardinal : celui de placer au-dessus les droits de l'homme. Leur donner la priorité est la seule solution, pour que, indépendamment des techniques utilisées, les exigences procédurales et, en particulier, l'exercice des recours soient garantis.

En rappelant les défauts reprochés à l'intelligence artificielle, alignement erroné ou trompeur, généralisation abusive, lissage langagier, il est noté que la traduction automatique (ou par IA) ne permet pas de respecter l'intégrité ou l'intégralité d'un témoignage. Le message passe, mais pas dans les formes d'origine — il ne correspond donc pas à l'ensemble de la communication, une condition *sine qua non* d'une traduction juridique ou judiciaire (assermentée, jurée) conforme à la déontologie. À la différence d'une machine, l'interprète humain, de son côté, sera capable de faire preuve d'empathie et pourra identifier les problèmes, s'y adapter, distinguer les traumatismes.

Le droit, en tant que pratique sociale, vise à protéger l'humain, les relations, la vie. Si l'humain est remplacé par la machine, ce lien est perdu et, surtout, l'objectif de la justice n'est plus atteint. Grâce à l'interprète humain, la personne qui ne connaît pas la langue de la procédure est pleinement intégrée aux débats.

La conférence s'intéressera encore à l'exigence de professionnalisme, qui implique neutralité et éthique, impartialité et confidentialité. Un accent particulier est mis sur l'attitude de l'interprète, qui doit faire preuve de discrétion et maintenir une distance professionnelle : respecter les règles éthiques tout en gardant de l'empathie. Maîtriser une langue ne suffit pas, il faut comprendre le discours, la culture, les biais linguistiques. Développer des qualités telles que l'impartialité, la neutralité.

À partir d'exemples concrets où des êtres humains sont confrontés à des situations extrêmes, le débat de l'après-midi s'attache à comprendre de quelle façon distinguer empathie et émotion. Faire preuve d'une haute empathie tout en sachant maîtriser ses émotions sera la clé du professionnalisme.

À la demande de Barbara Rován, présidente du comité exécutif de l'EULITA jusqu'à l'assemblée générale de cette année, Francis Auquier, présentera le vendredi matin la fiche pays rédigée par la CBTI pour la Belgique et décrira le cadre dans lequel évoluent les traducteurs et interprètes jurés (TIJ) en Belgique depuis la loi de 2014 établissant un registre national pour les experts et les TIJ, fruit direct du travail de fond qu'effectue la CBTI depuis des décennies et poursuivi aujourd'hui à travers sa commission LinguaJuris. Cette fiche pays est disponible sur le site internet de l'EULITA, à la page <https://eulita.eu/country-fact-sheets>.

Avec les interventions de :

Concetta CAVALLINI, présidente du CLA, université Aldo Moro de Bari

Barbara ROVAN, présidente d'EULITA

Catia LATTANZI, présidente d'ASSITIG

Christiane DRIESEN, AIIC

Evangelos DOUMANDIS, VVU

Ivana NEZBEDOVA et Petra KAMENIKOVA, KSTCR

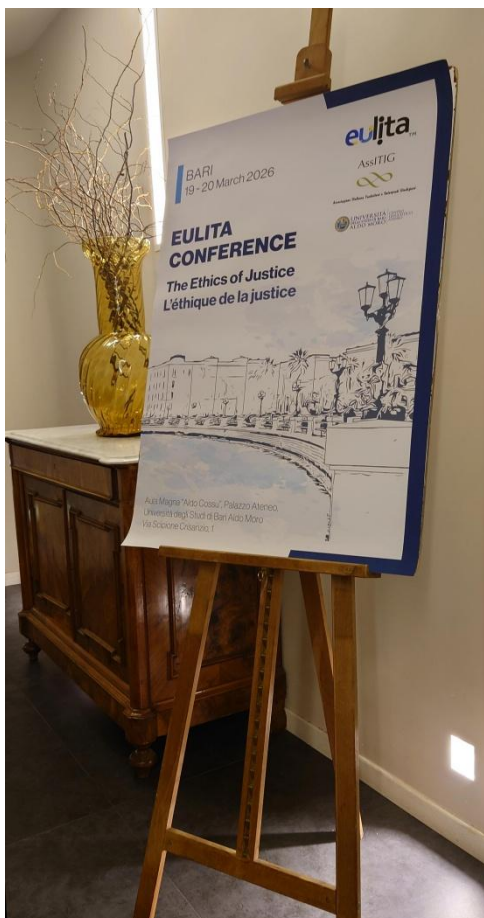
Mira KADRIC, université de Vienne, et Katalin BALOGH, KU Leuven Antwerpen

Amal BOUALGA et Tristan DEPRÉ, UPTIJ-BBVT

Michele INCANI, procureur européen délégué EPPO (absent mais dont l'intervention prévue est lue)

Francis AUQUIER, CBTI-BKVT (fiche pays Belgique)

Photos :







[About us](#) | [Membership](#) | [Archive](#) | [Knowledge base](#)

Search for...



[Contact us](#)

# Country fact sheets

What's going on in the world of legal interpreting and translation



Austria

Belgium

## Belgium

A national register for sworn translators and interpreters is kept by the ministry of Justice. All translators and interpreters who would like to work as official translators and interpreters need to be registered and have a register number. They are sworn.

[Open pdf](#) →

Czech Republic



Francis Auquier, représentant CBTI à la conférence et à l'AG de l'EULITA les 19 et 20 mars 2026 à Bari, Italie

Crédits photographiques : Francis Auquier, Anna Maria Nyaradi-Daube

## LINGUAJURIS

Commission sectorielle des traducteurs et interprètes jurés (TIJ) de la CBTI  
Pour toute information complémentaire : [linguajuris@cbt-bkvt.org](mailto:linguajuris@cbt-bkvt.org)